



Paris, le 10 mars 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Abattoirs : vers le scandale sanitaire ?*

A la suite d'une inspection de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) européen, réalisée dans des abattoirs français de volailles en novembre 2008, la Commission européenne a menacé la France d'interdire la vente de volailles françaises dans les pays de l'UE !

L'OAV a en effet estimé que la présence de vétérinaires inspecteurs était très insuffisante dans les abattoirs de volailles et que cette carence d'inspections sanitaires entraînait un risque pour les consommateurs. En application de la clause de sauvegarde brandie par Bruxelles, la France doit donc rapidement remettre à niveau ses effectifs d'inspecteurs vétérinaires.

Une mission impossible selon le Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire (SNISPV) qui dénonce le manque d'effectifs compte tenu du nombre de départs à la retraite et l'insuffisante politique de recrutement du ministère de l'Agriculture. « *Cela fait dix ans que nous tirons la sonnette d'alarme au sujet du déficit des contrôles officiels et la catastrophe potentielle qui menace* » précise le docteur Benoît Assemat, président du SNISPV.

En 2006, l'OAV avait déjà pointé les défaillances des contrôles sanitaires dans les abattoirs français de viande rouge (bovins, ovins, porcins), en dénonçant notamment la trop grande mansuétude de l'administration, peu encline à prononcer des suspensions voire des retraits d'agréments sanitaires pour les abattoirs en infraction. A la suite de cette inspection, la Direction Générale de l'Alimentation avait reconnu, dans une note de novembre 2007, que 42% des abattoirs de viande rouge et 46% des abattoirs de volailles et lapins ne respectaient pas les normes d'hygiène européennes.

Ces constats viennent appuyer ceux de l'OABA en matière de protection animale qui dénonce depuis de nombreuses années la trop rare présence des inspecteurs vétérinaires au poste d'abattage (manipulation des animaux, étourdissement, saignée). Certes, ces inspecteurs ne peuvent être présents sur tous les postes en même temps. Les récentes visites de l'OAV nous enseignent toutefois que dans certains établissements ils ne sont nulle part !

Inquiétant pour la protection des animaux mais également pour celle des consommateurs.